



*Ce bulletin d'information papier est le dernier à être périodiquement distribué à tous les Roquettois. L'application mobile citoyenne pour vous informer facilement et efficacement est disponible (cf. au verso). Un bulletin d'information papier subsistera dans certains lieux publics et à domicile pour ceux qui en feront la demande à la Mairie ou à [communication@mairie-roquettes.fr](mailto:communication@mairie-roquettes.fr).*

## Synthèse du Conseil Municipal du 15/10/2020

Le dernier conseil municipal s'est tenu le 15 Octobre 2020. Voici les principaux points abordés et votés:

- Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal:
  - Signature d'un contrat de location de courte durée de locaux afin d'en assurer la disponibilité pour l'arrivée rapide de médecins généralistes sur la commune.
  - Demandes de subvention au Conseil Départemental pour des travaux sur diverses infrastructures municipales (CDP, groupe scolaire, anciennes écoles, château, Mairie, Pavillon des associations, stade de Rugby)
- Création d'une commission ouverte action sociale, chargée de travailler sur les questions sociales de sujets de compétence communale, et également sur des sujets de compétence du CCAS auquel elle fera des propositions.
- Nomination des candidats pour la Commission Communale des Impôts Directs; cette commission assiste notamment de manière consultative les services des impôts dans les travaux concernant l'évaluation de l'assiette des taxes foncières et de la taxe d'habitation.
- Approbation et autorisation de signature de la Convention Territoriale Globale avec la CAF et le Muretain Agglo, permettant de bénéficier des interventions, actions et aides de la CAF, en faveur d'une action sociale coordonnée et cohérente à l'échelle du territoire.
- Lancement d'une mission de conseil en organisation des ressources humaines du centre de gestion de la Haute-Garonne par la réalisation d'un diagnostic organisationnel des services municipaux.
- Suite aux intempéries qui ont frappé les Alpes-Maritimes le 3 octobre, vote d'un don de 1500€ pour aider les sinistrés.

Intéressé par les procès verbaux des Conseils Municipaux ? Ils sont disponibles en Mairie ou sur le site internet.

## Le saviez-vous ?

A la fin de la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale, Roquettes était un village totalement différent de celui que nous connaissons aujourd'hui. La rue Clément Ader n'était encore qu'un chemin de pierres, l'école de la commune était dans les actuels locaux de la Mairie et cette dernière était à la place de l'actuelle Poste. Environ 130 âmes animaient la vie du village dont l'activité était essentiellement agricole. 11 Roquettois auront donné leur vie pour la France durant cette guerre.

Pour commémorer l'anniversaire de l'armistice de 1918, la journée du 11 novembre fut instituée par la loi du 24 octobre 1922 "journée nationale pour la commémoration de la Victoire et de la paix", élargie par la loi du 28 février 2012 à l'ensemble des morts pour la France. A Roquettes, la commémoration du 102<sup>ème</sup> anniversaire de l'armistice de 1918 se tiendra à 11h45 au monument aux morts.

## Médecine générale à Roquettes: vous pouvez désormais prendre rendez-vous !

Nous vous avons annoncé début Octobre l'arrivée prochaine de 2 médecins généralistes sur Roquettes.

C'est avec plaisir que nous vous informons que **les Dr Anaïs FREVILLE et Dr Pauline TOULY ont prévu de démarrer leur activité le 23 Novembre 2020 au 45 rue Clément Ader** (ancien cabinet Ricros/Verrier). Vous pouvez dès aujourd'hui prendre rendez-vous avec ces médecins via Doctolib pour vos consultations (il vous faudra pour le moment vous rendre à Portet-sur-Garonne, leur lieu d'exercice actuel, jusqu'à leur installation définitive sur Roquettes).

## Arrêté municipal contre le stationnement sur les espaces verts et terrains de sport

Suite aux trop nombreuses installations sauvages observées cet été, et dans la continuité des actions menées afin de minimiser ces événements sur des lieux de loisir des Roquettois, un arrêté municipal (n°AP-32/2020) a été pris le 30 septembre 2020.

Il porte **règlementation de l'arrêté et du stationnement sur les espaces verts et terrains de sports communaux** de véhicules du type caravanes, camping-cars, vans aménagés ou assimilés. Cet arrêté donne un cadre légal interdisant les installations sur ces lieux, tout en donnant les moyens à la Gendarmerie d'agir et de verbaliser si nécessaire.

## La Poste: des horaires d'ouverture le samedi !

La Poste était fermée le samedi matin et de nombreux Roquettois ne pouvaient utiliser ce service sur les horaires d'ouverture qui existaient (9h-12h du lundi au vendredi). Après concertation avec les responsables de ce service public pour Roquettes, nous avons obtenu la **réouverture de La Poste pendant quelques heures le samedi** depuis le 17 Octobre.

Voici les horaires: lundi-vendredi : 9h00-12h00, samedi : 11h15-14h00.

## L'école élémentaire cherche un volontaire pour un Service Civique

L'école est à la recherche d'une personne pour réaliser un **service civique sous le thème "S'engager pour l'école"**. Ce volontaire aura comme principales responsabilités de participer à l'accueil des élèves, de surveiller le bon déroulement des temps de transition avec les services de l'ALAE, d'assister les enseignants sur des temps de classe, d'accompagner les élèves lors de projets spécifiques et de soutenir la direction pour les tâches administratives. Un niveau correct en bureautique est nécessaire (mail, traitement de texte, tableur). Pour plus d'informations, merci de contacter directement Mme Rouzoul, directrice de l'école élémentaire, par téléphone (05 61 72 11 76) ou par mail ([ce.0310798z@ac-toulouse.fr](mailto:ce.0310798z@ac-toulouse.fr)).



**Le port du masque est obligatoire sur tout l'espace public**  
**Respectez le couvre-feu en vigueur**

### **Prévention routière chez les jeunes**

Depuis plusieurs années le Vélo Club Roquettois Omnisport organise, en automne et au printemps, en partenariat avec l'école de Roquettes, de la **prévention routière pour nos CE1 et CE2**. Roquettes est la seule municipalité de la Haute-Garonne où est réalisée une telle activité sous ce format. Bravo au président du VCRO et à son équipe de bénévoles qui ont permis aux enfants d'apprendre à avoir une meilleure maîtrise de leur vélo et de l'espace où ils évoluent, pour leur propre sécurité.

### **Collecte des encombrants à domicile : tout n'est pas un « encombrant » !**

Les encombrants sont des déchets qui par nature ne peuvent être présentés à la collecte des ordures ménagères ou à la collecte sélective. Ne sont pas acceptés à la **collecte des encombrants à domicile** les déchets qui rentrent dans un coffre de voiture. Attention, les déchets suivants sont quoi qu'il en soit interdits et doivent être directement amenés à la déchèterie: les éléments de plus de 2m ou plus de 50 Kg, le petit électro-ménager, les déchets verts, les gravats ou déchets de même nature (béton, faïence, WC ou lavabo, tuiles), les déchets issus de l'automobile (pneus, huile, éléments de carrosserie), les déchets toxiques (peintures, phytosanitaires, produits chimiques). Un doute, une question : contactez le Muretain Agglo au 05 34 46 30 50.

### **Ramasser les déjections de votre chien est un geste citoyen et de savoir-vivre**

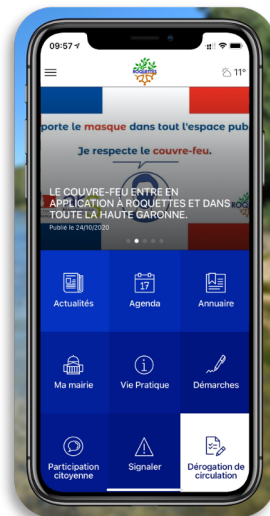
Suite à plusieurs plaintes de Roquettois nous vous rappelons que les déjections canines sont interdites sur la voie publique, les trottoirs, les espaces verts et les espaces de jeux publics pour les enfants. **Les propriétaires de chiens sont tenus de procéder au ramassage des déjections de leur animal et de les jeter dans une poubelle**. Soyez des maîtres responsables : conservez et améliorez notre cadre de vie avec ce geste simple, pour le bien être de tous les Roquettois.

### **L'application mobile citoyenne de Roquettes, un nouveau moyen d'informer et d'échanger**

Actualités en temps réel, alertes, évènements, vie pratique, annuaires, démarches... tout Roquettes dans votre poche, facilement !

Découvrez l'application mobile officielle de Roquettes, votre nouvel outil pour accéder en quelques clics à toutes les informations utiles pour votre quotidien.

- ✓ Suivez toutes les **actualités et les événements** de votre village à tout moment,
- ✓ Recevez en temps réel les **alertes** qui vous concernent,
- ✓ **Améliorez votre cadre de vie**, signalez vos observations (voirie, propreté, éclairage public, espaces verts, bâtiments communaux) et suivez leurs traitements,
- ✓ **Devenez citoyen acteur** de la commune, proposez vos **idées**, donnez votre **avis**,
- ✓ Parcourez l'**annuaire des services** qui vous sont accessibles : santé, associations, commerces,
- ✓ Trouvez facilement les **démarches administratives** qui vous concernent,
- ✓ Accédez rapidement à un ensemble d'**informations utiles**.



Une application à découvrir, à expérimenter, à adopter pour mieux vivre Roquettes au quotidien !



« Commune de Roquettes » sur :



ou flashez le QR-code ci-dessous :



### **Planning de collecte des déchets**

#### **Déchets verts**

03 Novembre // 17 Novembre // 15 Décembre

#### **Encombrants**

4 Novembre.

### **Agenda des évènements publics**

- 11/11 : cérémonie de commémoration au monument aux morts à 11h45
- 06/12: spectacle de Noël pour les enfants – infos et inscription sur l'agenda des évènements de l'application citoyenne

### **Permanences**

**Elu de permanence** (pour les urgences et en dehors des horaires d'ouverture de la mairie) : 06 37 99 75 58

**Service urbanisme** : en Mairie, lundis 14h-18h, jeudis 9h30-12h et 14h-18h, vendredis de 9h30-12h. En dehors de ces jours de permanence, prendre rendez-vous au 05.61.72.80.53.

**CCAS** : en Mairie, lundis 14h-18h, mercredis 9h30-12h et 14h-18h, vendredis 9h30-12h. En dehors de ces jours de permanence, prendre rendez-vous au 05.61.72.80.52 ou 05.61.72.84.80.